



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **PROMINO XTRA***

de la société CAC CHEMICAL GMBH

enregistrée sous le n° 2021-1300

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 1^{er} décembre 2023

Considérant que l'utilisation du produit peut entraîner un risque d'effet nocif pour le consommateur aux métabolites communs des triazoles,

Considérant qu'il ne peut pas être établi que les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 sont respectées,

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Informations générales sur le produit	
Nom du produit	PROMINO XTRA
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	CAC CHEMICAL GMBH Bötgerstrasse 12 20148 HAMBOURG Allemagne
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	100 g/L - prothioconazole 140 g/L - azoxystrobine
Numéro d'intrant	369-2021.01
Numéro d'AMM	-
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort, le 02/02/2024

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

A/E281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

ANNEXE : Conditions de mise sur le marché demandées

Liste des usages refusés			
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
15103202 Blé*Trt Part.Aer.*Fusarioses	1,4 L/ha	1/an	F (BBCH 69)
	Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour le consommateur aux métabolites communs des triazoles.		
00108034 Blé*Trt Part.Aer.*Helminthosporiose	1,4 L/ha	2/an	F (BBCH 59)
	Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour le consommateur aux métabolites communs des triazoles..		
15103214 Blé*Trt Part.Aer.*Rouille(s)	1,4 L/ha	2/an	F (BBCH 59)
	Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour le consommateur aux métabolites communs des triazoles.		
15103221 Blé*Trt Part.Aer.*Septoriose(s)	1,4 L/ha	2/an	F (BBCH 59)
	Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour le consommateur aux métabolites communs des triazoles.		
15203201 Crucifères oléagineuses*Trt Part.Aer.*Maladies fongiques des siliques	1,2 L/ha	1/an	F (BBCH 69)
	Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour le consommateur aux métabolites communs des triazoles et car l'efficacité du produit n'a pas été démontrée.		
15203202 Crucifères oléagineuses*Trt Part.Aer.*Sclérotiniose	1,2 L/ha	1/an	F (BBCH 69)
	Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour le consommateur aux métabolites communs des triazoles.		
15103226 Orge*Trt Part.Aer.*Helminthosporiose et ramulariose	1,4 L/ha	2/an	35
	Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour le consommateur aux métabolites communs des triazoles.		



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Liste des usages refusés			
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
15103229 Orge*Trt Part.Aer.*Rhynchosporiose	1,4 L/ha	2/an	35
	Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour le consommateur aux métabolites communs des triazoles.		
15103205 Orge*Trt Part.Aer.*Rouille(s)	1,4 L/ha	2/an	35
	Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour le consommateur aux métabolites communs des triazoles.		
15103232 Seigle*Trt Part.Aer.*Rhynchosporiose	1,4 L/ha	2/an	F (BBCH 59)
	Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour le consommateur aux métabolites communs des triazoles.		
15103208 Seigle*Trt Part.Aer.*Rouille(s)	1,4 L/ha	2/an	F (BBCH 59)
	Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour le consommateur aux métabolites communs des triazoles.		
15103240 Seigle*Trt Part.Aer.*Septoriose(s)	1,4 L/ha	2/an	F (BBCH 59)
	Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque d'effet nocif pour le consommateur aux métabolites communs des triazoles.		